



# PROJET D'ÉTABLISSEMENT

**Conservatoire à rayonnement  
départemental de Nevers**

2024 / 2029

Allée des Ursulines - 58000 NEVERS  
ecole.musique@ville-nevers.fr - 03.86.68.48.80



# SOMMAIRE

## PREAMBULE

**1<sup>ère</sup> PARTIE : BILAN DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2017-2022**

**2<sup>ème</sup> PARTIE : LA NOUVELLE COMMANDE POLITIQUE**

**3<sup>ème</sup> PARTIE : PERSPECTIVES ET AXES DE DEVELOPPEMENT A 5 ANS**

## PREAMBULE

### Pourquoi un projet d'établissement ?

Élaboré dans le cadre du renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement départemental, le projet d'établissement a pour objet d'élaborer un plan d'action dans les domaines pédagogique, artistique, de formation et de diffusion pour les années 2024 à 2029.

Il s'inscrit dans le prolongement du précédent projet d'établissement et dans une démarche globale et cohérente avec des choix en adéquation avec la commande politique de la Ville de Nevers, le contexte territorial, mais aussi les attentes de la population et des partenaires du conservatoire. Il détermine un programme d'actions au sein de l'établissement, un redéploiement des activités, en passant par les étapes indispensables du bilan du précédent projet d'établissement, et de la redéfinition des missions et axes de progrès à cinq ans.

Le projet d'établissement 2024/2029 s'inscrit dans le paysage institutionnel dessiné par la loi de décentralisation de 2004, en cohérence avec les textes d'orientation et réglementations du Ministère de la Culture, notamment la charte de l'enseignement artistique spécialisé (2001), l'arrêté de classement des conservatoires (2024), le nouveau schéma national d'orientation pédagogique (2024) ainsi que le schéma départemental des enseignements artistiques de la Nièvre. Il veille à répondre aux missions de service public et aux orientations culturelles de la Ville de Nevers.

Afin de mettre en œuvre son activité pendant les cinq prochaines années, le Conservatoire de Nevers a travaillé un projet qui se veut ouvert sur l'agglomération, et qui en qualité d'établissement classé, doit jouer son rôle de référent au niveau du département. Aussi, il doit accueillir un public large, et permettre à chaque élève de s'émanciper et s'épanouir.

Enfin, il doit s'inscrire comme un élément moteur dans l'attractivité du territoire en termes d'offre culturelle.

# O

# 1

## Bilan du projet d'établissement 2017-2022

L'élaboration d'un nouveau projet d'établissement ne pouvait faire abstraction d'un bilan du précédent projet. Celui-ci a été réalisé après évaluation par le corps enseignant, l'administration, les élus référents, et les usagers par le biais d'un questionnaire et de réunions de travail. Il reprend les points principaux du projet d'établissement 2017 – 2022.

On notera en préambule, une grande capacité d'adaptation et de réactivité de l'équipe pédagogique pendant la période covid (2020 – 2022) qui a pu assurer l'essentiel des cours à distance et de ce fait limiter les impacts négatifs sur les usagers.\*

### I. Transfert du conservatoire à l'agglomération

Malgré une volonté politique clairement affichée de la part des élus de la ville de Nevers et en particulier du maire, de certains élus de communes de l'agglomération, le transfert du conservatoire à l'agglomération n'a pu se faire à ce jour.

Plusieurs raisons à cela :

- Le transfert d'autres services et compétences de la ville prioritaires
- Le contexte socio-économique
- Des réticences de la part d'élus d'autres communes
- Un manque de volonté d'un travail en commun des autres structures d'enseignement artistique de l'agglomération avec le conservatoire
- L'impact de la période covid entre 2020 et 2022

Il en résulte que le conservatoire est resté sous la tutelle de la ville de Nevers.



Spectacle de fin d'année des classes CHAM

Juin 2024,  
Théâtre de Nevers

## II. Développement des actions en partenariat avec l'Education Nationale

### ► **Création de CHAM (classes à horaires aménagés musique)**

Un des principaux objectifs du projet d'établissement était la création de CHAM. L'objectif a été réalisé puisqu'à la rentrée 2019 la première CHAM (niveau CM1) voyait le jour à l'école de La Barre Manutention. Depuis chaque rentrée a vu une nouvelle classe s'ouvrir et en septembre 2024 toutes les classes du CM1 à la 3ème seront intégrées dans ce dispositif. Plus de 80 élèves sont inscrits. L'accès au dispositif CHAM concernant le primaire est réservé aux élèves domiciliés à Nevers, ce qui réduit le champ de recrutement.

### ► **Renforcement et pérennisation des actions existantes**

OAE : L'orchestre à l'école implanté en zone d'éducation prioritaire depuis 18 ans constitue un axe fort visant à proposer une éducation artistique en milieu scolaire à des enfants n'ayant pas spontanément le réflexe de s'inscrire au conservatoire. Ce dispositif animé par cinq professeurs d'instrument touche en moyenne chaque année scolaire une quarantaine d'enfants entre 8 et 10 ans.

IMS : Une dumiste (diplôme de musicien intervenant) est intervenue chaque semaine dans les écoles primaires de la ville sur un projet axé principalement sur le chant choral. Des restitutions ont été organisées chaque trimestre au théâtre municipal et à La Maison de la Culture. Des professeurs d'instrument accompagnent régulièrement les spectacles.

Accueil de classes primaires au sein du conservatoire : Différentes actions d'éducation artistique mise en place depuis quelques années et notamment celles entreprises depuis 2016 par les professeurs d'instrument accueillent régulièrement des élèves des écoles primaires de Nevers au conservatoire en matinée. Des restitutions sont organisées régulièrement à l'auditorium en fin d'après-midi pour les familles de ces enfants.

Ces différentes actions ont donc été pérennisées. Faut de moyens supplémentaires, il n'a pas été possible d'envisager d'étendre ces actions au-delà du périmètre de la ville et notamment sur les autres communes de l'agglomération. Pour ces mêmes raisons, aucune action nouvelle n'a pu être envisagée.

### **III. Mise en place d'un plan de formation pour l'équipe enseignante**

La volonté de la nouvelle direction était de mettre en place un véritable plan de formation pour l'ensemble de l'équipe enseignante, afin notamment d'appréhender les nouvelles pédagogies innovantes, renforcer les compétences, accompagner les enseignants dans l'élaboration et la mise en place de nouveaux projets et du projet d'établissement. En partenariat avec RESO Nièvre et le CNFPT, un certain nombre de formations ont pu être proposées et on estime à 64% le nombre d'enseignants qui ont suivi ces formations. On regrette que l'ensemble de l'équipe n'ait répondu aux différentes propositions de formation.

### **IV. Le conventionnement avec les associations partenaires**

L'histoire du conservatoire de Nevers, son projet pédagogique et artistique est étroitement lié aux associations satellites qui assurent la pratique collective notamment pour les élèves de cycle 3.

Des conventions ont été élaborées suite à une réflexion collective des différentes parties. Ces conventions visent à définir le rôle de chaque structure et assurent par la même un fonctionnement à l'équilibre où chacun à sa place dans un respect mutuel. Elles garantissent également l'assurance d'un partenariat de la ville aussi bien sur le plan financier que matériel, notamment par la mise à disposition des locaux pour les répétitions de ces ensembles.

### **V. La création d'une association des usagers du CMAD**

Une association de parents d'élèves a été créée en 2017 sous le nom de « les Amis du Conservatoire ». L'association aide au développement de l'enseignement de la musique, de la danse, et de l'art dramatique, en défendant les intérêts des élèves et en contribuant au bon fonctionnement de l'établissement, notamment en facilitant le dialogue entre les élèves, leurs parents et la direction du conservatoire.

L'association est à l'écoute de tous les parents et élèves. Elle aide également à l'organi-





sation de différentes manifestations. Très active pendant 5 ans, l'association se cherche un second souffle et on regrette le manque d'implication des nouveaux usagers.

## **VI. Une communication plus élaborée à hauteur des enjeux culturels**

Le diagnostic établi en amont du dernier projet d'établissement faisait apparaître une communication qui n'était pas à la hauteur du rayonnement du conservatoire sur le territoire nivernais.

Un véritable travail a été élaboré dans ce sens par la direction du développement culturel avec le service communication de la ville. Voici les outils qui ont été mis en place :

- ▶ Recrutement d'un agent chargé de communication en binôme avec la médiathèque
- ▶ Intégration du conservatoire sur le site internet de la ville
- ▶ Création d'un Facebook spécifique Conservatoire de Nevers, ouverture d'un compte instagram « Conservatoire de Nevers ».
- ▶ Création d'une plaquette présentant le conservatoire et ses activités
- ▶ Création d'un flyer de présentation du CMAD, diffusé à chaque intervention dans les écoles, et lors des différentes manifestations
- ▶ Création d'une charte graphique par le service communication



## **VII. Le projet de mutualisation et de partenariat avec la Médiathèque, le Café Charbon, la Maison de la Culture de Nevers Agglomération, D'Jazz et le Centre Régional du Jazz, le Théâtre Municipal**

### Partenariat avec la médiathèque :

De par sa proximité avec le conservatoire (situé dans le même bâtiment), la médiathèque est un lieu de diffusion idéal pour toucher un public éclectique. Beaucoup d'actions ont été menées conjointement entre les deux structures : Pause de Monsieur Croche les samedis matin, restitutions diverses des classes instrumentales et vocales, conte musicaux pour le jeune public, fête de la musique.

### Partenariat avec le Café Charbon :

La direction du conservatoire a été associée à l'élaboration du nouveau projet du Café Charbon dans un groupe de travail.

Plusieurs actions ont été menées principalement au niveau du département musiques actuelles et musiques traditionnelles : Manufacture du rock, restitution des groupes, projet Art Fusion, bals et restitutions du département musiques traditionnelles. Le Café Charbon a également accueilli des master-class instrumentales, des auditions de classes des autres départements.



**Concert «A Tous Vents !»,**  
juin 2024,  
La Maison  
**La Pause de Monsieur Croche,**  
avril 2024,  
Médiathèque Jean-jaurès  
**Concert dansé «ARTfusion»,**  
juin 2024,  
Café Charbon

Partenariat avec la Maison de la Culture de Nevers Agglomération :

Plusieurs projets ont pu être menés en partenariat : concerts des élèves de cycle spécialisés dans le forum – Cafés de la voix les dimanches matin (département filière voix) – restitutions des classes d'art dramatique – concert des pratiques collectives – concerts éducatifs pour le jeune public – restitution de l'OAE, des CHAM et des classes qui bénéficient des IMS. Le coût de mise à disposition de la grande salle et le manque de disponibilité de celle-ci constituent néanmoins un frein au développement de la diffusion en son sein.

Partenariat avec D'Jazz et Big Bang :

Un certain nombre d'actions et projets ont été mis en place chaque année : Stage de jazz pendant les vacances de Toussaint – accueil d'artistes du festival de jazz lors de master class - restitutions et concerts à l'auditorium lors du festival de jazz – création d'un atelier jazz en partenariat avec RESO Nièvre et Big Bang. Les projets ponctuels apportent aux élèves une approche des différentes esthétiques jazz, mais on peut regretter que n'ait pu être amorcé un véritable projet pédagogique structuré, faute de moyen financier.

### Partenariat avec le théâtre municipal :

Lieu important de diffusion depuis sa rénovation, le théâtre municipal accueille chaque année un certain nombre de spectacles du conservatoire : restitutions des classes d'art dramatique – concerts de musique de chambre – concert des orchestres – auditions de classes – concert des chœurs – restitutions des CHAM, de l'OAE et des classes bénéficiant des IMS.

## **CONCLUSION**

Les grands objectifs du projet d'établissement 2017 – 2022 ont été globalement atteints et ont permis de renforcer la cohésion pédagogique et artistique du conservatoire sur le territoire de la Nièvre en le plaçant comme premier pool de ressources en matière d'enseignement artistique spécialisé. Face aux différentes problématiques qui touchent le département de la Nièvre, notamment celle de la baisse démographique, en particulier au niveau des jeunes, un souffle nouveau doit être trouvé, de nouvelles pistes exploitées afin de rendre l'établissement encore plus attractif. Ce sera l'objectif principal du prochain projet d'établissement.



# La nouvelle commande politique

Le territoire de Nevers et de son agglomération est un territoire de musiciennes et de musiciens. A travers les dispositifs et moyens mis en œuvre par le Conservatoire de Nevers, nous perpétons une tradition qui a permis à de nombreux enfants de développer le goût de la musique et du théâtre, et par là les voies de leur émancipation. La pratique collective, qu'elle soit musicale ou théâtrale est une école du «vivre-ensemble» qu'il est primordial de préserver. Ainsi, la commande politique du projet d'établissement s'axe autour de 3 composantes :

## **1. Renforcer la coopération avec les structures de l'agglomération de Nevers :**

afin de créer et développer des synergies entre les différents établissements d'enseignement artistique du territoire, et permettre aux usagers bénéficiaires de profiter de passerelles entre les différents cursus proposés.

**2. Développer les liens avec l'école :** dans le cadre du nouveau schéma national d'orientation pédagogique et en résonance avec les nouvelles missions des établissements classés par l'État, seront développés de nouveaux dispositifs d'apprentissage de la musique et de l'art dramatique en milieu scolaire. Ces dispositifs pourront être aussi bien dispensés dans le temps scolaire qu'hors temps scolaire. Le principe qui liera ces différents dispositifs sera de créer un continuum de propositions artistiques pour les élèves de 4 à 14 ans, et qui s'appuiera notamment sur des classes éveil, des orchestres à l'école et des classes à horaires aménagés ouvertes aux élèves de l'agglomération de Nevers.

**3. Mieux diffuser :** à travers la création d'une «saison du Conservatoire», qui regroupera les différentes propositions déjà existantes (concerts de fin de cycle, rendus des CHAM et OAE, éveils, et concerts des professeurs du Conservatoire) avec de nouvelles propositions qui pourront être présentées dans toute l'agglomération de Nevers.

# 03

## Perspectives et axes de développement à 5 ans

### I. Un Conservatoire d'Agglomération correspondant à une nouvelle réalité territoriale et un projet politique à la dimension du territoire de Nevers Agglomération

#### ► Pourquoi un conservatoire d'agglomération ?

57% des élèves viennent de la ville de Nevers, 25% des autres communes de l'agglomération, 15% des autres communes de la Nièvre et 3% sont hors département. Le conservatoire étant administré par la ville de Nevers en régie directe, c'est elle qui supporte l'essentiel du coût de fonctionnement de l'établissement, soit 2 041 650 Euros pour l'année 2024, ce qui représente 88,5% (hors flux du bâtiment) du budget total. Le Conseil Départemental à travers la prise en charge d'une partie des salaires de certains professeurs par RESO NIEVRE subventionne le conservatoire à hauteur de 11,7%. On analyse rapidement la problématique, à savoir qu'il devient impossible dans le contexte budgétaire actuel très tendu des collectivités territoriales de taille moyenne, d'envisager sereinement un développement des activités de l'établissement. L'accueil de nouveaux élèves dans certaines disciplines paraît ainsi très compliqué à budget constant.

**La pérennisation des activités pourrait poser problème dans un avenir proche si de nouveaux financements ne sont pas trouvés, ou si les autres structures ne s'impliquent pas davantage sur le plan financier, on pensera en premier à l'agglomération et au département.**

### Un accès égalitaire à l'éducation artistique

Le conservatoire d'agglomération doit renforcer ce principe et favoriser l'accès à une éducation artistique de qualité pour l'ensemble des usagers du territoire et notamment les jeunes.

En effet penser l'enseignement artistique à l'échelle du territoire constitue un axe politique fort car il crée une dynamique afin d'étendre et renforcer l'offre culturelle.

Surtout, en développant les actions artistiques en milieu scolaire sur l'ensemble de l'agglomération, il va permettre de participer peu à peu à la réduction des inégalités d'accès à la culture.

### Un financement partagé

Des ressources financières supplémentaires, puisque le financement du conservatoire sera équitablement partagé par les différentes communes adhérentes à l'agglomération, pourront déboucher sur un élargissement des activités d'enseignement et la création de nouvelles classes.

### Une mutualisation des moyens

Mutualiser les moyens existants aussi bien en matière de ressources humaines, que ressources matérielles entraîne une meilleure gestion. Elle permet d'élaborer un projet pédagogique et artistique cohérent tout en conservant les spécificités de chaque structure.

Aussi en matière de communication, la mutualisation devrait permettre d'améliorer l'information des usagers aussi bien au niveau de l'offre pédagogique que de la diffusion culturelle en donnant plus de lisibilité.

### Une fédération de l'enseignement artistique

En fédérant les compétences des différents lieux d'enseignement artistique, le conservatoire d'agglomération d'une part améliorera la réflexion pédagogique et de l'autre renforcera les actions et projets aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif (conformément au schéma national d'orientation pédagogique de 2023 chapitre 1 : les enjeux territoriaux).



## Un meilleur rayonnement artistique sur le territoire

L'animation culturelle se trouvera renforcée car à travers la transversalité le conservatoire d'agglomération mettra en œuvre des moyens supplémentaires au niveau de la diffusion artistique élargie à l'ensemble du territoire.

Il permettra ainsi aux différents ensembles de se produire partout où cela est possible.

### ► **Méthodologie et axes de travail**

#### Historique

Un premier groupe de travail baptisé « Ecoles de Musique de l'ADN » s'est réuni en 2010 dans un contexte de réflexion sur la place de la culture au sein de l'agglomération, afin de recenser les structures d'enseignement artistique existantes, les effectifs, les disciplines enseignées, les volumes horaires, etc...

Une étude sur l'état des lieux, la méthodologie, et les préconisations en matière de développement culturel a été confiée au cabinet Louvre Alliance à la même époque. Il en ressort un rapport intéressant validé par les élus dans le cadre de la politique culturelle intercommunale, dégagant trois thématiques : les salles de spectacles, la lecture publique et l'enseignement artistique. Ce rapport conclut sur la question de la volonté politique suffisamment affirmée et partagée de faire de l'enseignement artistique un volet de la compétence culturelle de l'agglomération.

#### Etat des lieux

4 établissements d'enseignement artistique dispensent actuellement l'enseignement de la musique et de l'art dramatique sur l'agglomération : le Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Nevers (796 élèves), l'école municipale de musique de Varennes-Vauzelles (225 élèves), l'association musicale de Fourchambault (61 élèves) liée à une harmonie qui dispense des cours pour les instruments à vent et quelques autres disciplines (violon, alto, piano, guitare, musiques actuelles), l'école de l'Harmonie de Pougues les Eaux qui dispense des cours de formation musicale, flûte, clarinette, saxophone et percussions.

Il est regrettable de constater qu'il n'y ait eu aucun lien direct entre ces structures qui fonctionnent indépendamment, sans véritable projet commun ni même ponctuel.

#### Pistes de travail

Tisser des liens entre les structures d'enseignement artistique dans un premier temps: rencontres des directeurs et personnels enseignants afin d'envisager une réflexion visant à déterminer des actions et projets communs. Les musiques actuelles pourraient constituer une première amorce de collaboration, car il existe dans chacune des structures une volonté de développement de ces pratiques, le Café Charbon pouvant aussi servir de lieu de ralliement.

On pensera également à des collaborations entre les classes de violon et alto du CMAD et des écoles de musique de Varennes-Vauzelles et de Fourchambault, ainsi qu'au niveau des orchestres d'harmonie des différentes villes.

Rencontrer les élus chargés de la culture des différentes communes afin d'expliquer le projet et d'appréhender leurs attentes.

Travailler dans un second temps entre les structures sur une possibilité de mutualisation de l'enseignement artistiques de certains départements.

Etudier la création d'antennes sur les communes les plus éloignées afin d'apporter une réponse géographique d'enseignement artistique de proximité aux usagers.

Déterminer un projet commun de développement de l'éducation artistique en milieu scolaire :

Par le recrutement et la mutualisation de postes de professeurs au service de tout le territoire – en renforçant les actions déjà existantes sur Nevers en matière d'ateliers instrumentaux, d'ateliers vocaux et de développement des orchestres à l'école, et en les proposant à tout le territoire.

Engager une collaboration étroite entre l'agglomération de Nevers et l'EPCC de la Nièvre afin d'optimiser le projet.

En prenant exemple sur des villes de taille semblable ayant donné une véritable dimension intercommunale à leur conservatoire: Montbéliard, Draguignan, Cholet, Montluçon, Vichy, Auxerre.

## ► **Nouvelles perspectives de développement**

### • Un renforcement des effectifs dans certaines disciplines

Indéniablement, les exemples d'établissements d'enseignement artistique ayant réussi leur passage à l'agglomération, ont vu pour la plupart des disciplines, les effectifs se renforcer. L'explication est simple : un conservatoire d'agglomération est plus accessible pour les usagers à tout niveau et bénéficie d'une communication renforcée. Aussi l'apport de nouveaux financements permet le développement de certaines classes et l'émergence de nouveaux projets.

Le projet pédagogique du CMAD repose sur une volonté affirmée de développement des pratiques collectives. C'est donc au niveau des instruments d'orchestre que la perspective est la plus intéressante et en premier au niveau du développement des classes de cordes frottées qui ne bénéficient pas actuellement d'assez d'effectifs pour pouvoir répondre aux besoins des pratiques collectives et notamment des orchestres d'une façon optimale.

Aussi certaines classes d'instrument à vent ont aussi besoin de se développer dans la même perspective que celle des cordes : clarinette – hautbois – cuivres – percussions. Il en va de même pour les classes appartenant au département musiques actuelles : guitare électrique, guitare basse, batterie ainsi qu'au département musiques traditionnelles.

### • L'ouverture de nouvelles classes

Dans la perspective d'une extension du département « musiques actuelles » une classe



de synthétiseur, de musique assistée par ordinateur (MAO) et un cours de pratique vocale spécifique pourraient être créés répondant aussi à la demande du public, mais surtout offrant beaucoup plus de possibilités pédagogiques et artistiques.

Enfin la création d'un Pôle Jazz avec différentes disciplines s'y rattachant ne peut être envisagée que dans cette perspective et en partenariat avec Big Bang.

- Création de modules

Le nouveau schéma national d'orientation pédagogique insiste sur l'importance d'un enseignement diversifié permettant une large ouverture artistique. La création de modules (direction d'ensemble, écriture, analyse, histoire de la musique, MAO, arrangement, harmonisation au clavier etc..) facilitera les projets transversaux.

- Le développement de l'enseignement artistique en milieu scolaire

C'est sans doute le domaine où les perspectives de développement sont les plus fortes, où la notion de conservatoire d'agglomération prend tout son sens politique.

La Ville de Nevers ne peut actuellement porter seule ce projet. Au sein de la Ville-Centre même si les actions portées par le CMAD à ce niveau sont fortes et pertinentes de par les différents dispositifs existants, elles ne répondent malheureusement pas à la demande de l'ensemble des écoles, cela pour des raisons évidentes de financement des heures d'intervention du personnel enseignant.

Le recrutement de dumistes (musiciens intervenants) en lien direct avec le CMAD et intégrés au département Formation Musicale est une des priorités afin de pouvoir proposer un éveil artistique et l'éducation artistique et culturelle dans l'ensemble des écoles primaires de l'agglomération, notamment au sein des écoles maternelles (éveil musical). Un plan de recrutement à 5 ans pourrait être proposé et budgétisé.

Prenant exemple et appui sur la réussite de l'orchestre à l'école de Nevers, d'autres OAE pourraient voir le jour sur l'agglomération. On pense particulièrement à un OAE cordes, afin de créer une passerelle avec les classes du conservatoire et des autres écoles d'enseignement artistique de l'agglomération. On développera ces projets dans le paragraphe II.

La filière voix représente le 3ème volet du développement d'un enseignement artistique de qualité en milieu scolaire, l'idéal étant de pouvoir proposer une chorale dans chaque école primaire. Les Dumistes recrutés devront donc avoir impérativement la compétence à ce niveau et la connaissance des répertoires. En lien direct avec la filière voix du CMAD, ces chorales bénéficieront de l'apport technique du professeur de chant du conservatoire et ponctuellement d'un suivi de la cheffe des chœurs d'enfants.



## II. Développement des actions avec l'Education Nationale

### ► Renforcement et pérennisation des actions existantes

Le Conservatoire de Nevers est un partenaire privilégié et un interlocuteur privilégié de l'Éducation Nationale dans la conception et la mise en oeuvre de dispositifs et d'actions éducatives partagées sur son aire de rayonnement, ainsi que, plus globalement, dans l'accompagnement à la réussite scolaire. Cela se traduit à travers notamment cinq grandes actions : Les CHAM, l'orchestre à l'école, les interventions de musiciens intervenants dans les établissements scolaires du premier degré, l'accueil du public scolaire au sein du conservatoire, les concerts éducatifs.

- Les classes à horaires aménagés musique (CHAM), dans le cadre d'un conservatoire d'agglomération, seront ouvertes pour le primaire à l'ensemble des enfants de l'agglomération.
- L'orchestre à l'école devra se développer sur d'autres écoles primaires afin de toucher plus d'enfants et enraciner cette action d'éducation artistique sur le territoire et notamment en zones Cité Educative. On proposera un orchestre cordes afin de faire entrer ces instruments au sein des écoles.
- Le travail des dumistes doit également être renforcé pour toucher l'essentiel des écoles primaires du territoire et notamment l'ensemble des classes maternelles avec des cours d'éveil musical. L'idéal serait d'arriver à ouvrir dans les 5 ans 2 postes à temps plein.
- Les différentes actions d'éducation artistique mises en place depuis quelques années et notamment celles entreprises depuis 2016 par les professeurs d'instrument qui accueillent régulièrement des élèves des écoles primaires de Nevers au conservatoire en matinée doivent être sanctuarisées et développées.
- Les concerts éducatifs proposés par l'équipe pédagogique devraient être développés dans le cadre notamment de la transversalité avec le département art dramatique en partenariat avec La Maison et le Théâtre Municipal.

### ► Mise en place d'actions nouvelles

On profitera des compétences des professeurs de la filière voix pour mettre en place des ateliers vocaux à destination de petits groupes d'élèves où sera abordée une initiation au placement de la voix sous forme de jeux.

Les musiques actuelles devraient également faire leur entrée dans le dispositif des ateliers découverte afin de sensibiliser les élèves du primaire aux différentes esthétiques et instruments amplifiés.

## **IV. Développement des départements art dramatique et musiques actuelles amplifiées**

### **► Structurer et renforcer le département d'Art Dramatique**

Créé en 2006 pour d'une part répondre à la nécessité d'avoir une deuxième discipline dans le cadre du classement de l'établissement, de l'autre afin de répondre à une demande de la population désireuse d'avoir des cours de théâtre, et de la volonté de la direction du conservatoire d'établir le transfert de l'école du spectateur de la Maison de la Culture, le département d'Art Dramatique est maintenant bien implanté dans la vie du conservatoire. 116 élèves sont inscrits pour l'année scolaire 2023/2024 soit 14 % de l'effectif global.

Trois professeurs enseignent en son sein : un PEA à 78% d'un temps plein et deux intermittentes dans le cadre d'une convention avec la compagnie Théâtre du Temps Pluriel à raison de 6,5 heures hebdomadaires et 60 heures de stage pour l'année. Un projet pédagogique a été élaboré par l'équipe enseignante.

Très dynamique et original dans la conception de son enseignement, le département d'Art Dramatique peut encore progresser au niveau de l'effectif, car il pourrait notamment accueillir encore davantage de jeunes élèves. Le volume horaire en termes d'enseignement n'est actuellement pas suffisant pour développer cet accueil et proposer toutes les matières. Il convient donc d'offrir aux élèves suivant les cycles le volume horaire nécessaire à un apprentissage complet. Le cursus est à structurer et terminer dans les cycles adultes et supérieurs, afin que le DNET (diplôme national d'études théâtrales) puisse être attribué.

Les liens avec les enseignants musique ont progressé en terme de diffusion professionnelle, notamment à travers différents spectacles pour le jeune public, mais ils doivent se renforcer au niveau des élèves, et le travail en transversalité s'inscrire dans une démarche commune aux deux équipes.

Un éveil théâtral en milieu scolaire devra également être proposé, si possible en transversalité avec les interventions des dumistes.

### **► Créer un véritable cursus pour les musiques actuelles amplifiées avec une nouvelle dynamique de projets**

Le département de Musiques Actuelles Amplifiées devrait proposer un cursus permettant à terme l'obtention du Diplôme National d'Études Musicales (DNEM), du Certificat d'Études Musicales (CEM).

Un cursus en 3 cycles devra être élaboré et un travail sur l'évaluation dans chaque cycle réalisé.

Afin de renforcer la dynamique de ce département, d'autres disciplines devraient être créées : claviers, voix, musique assistée par ordinateur, formation musicale spécifique, culture musicale, apprentissage de la scène et des techniques d'enregistrement.

Le département doit également s'ouvrir au CHAM.

L'équipe pédagogique doit pouvoir offrir aux élèves de nombreuses occasions de se produire en public dans différents lieux de diffusion : Le Café Charbon, le théâtre municipal, La Maison, les maisons de quartier.



Spectacle de fin d'année des classes CHAM, juin 2024, Théâtre de Nevers



Concert des classes de musiques actuelles, juin 2024, Café Charbon



Afin de réussir ce développement, un poste de professeur d'enseignement artistique coordonnateur doit être ouvert et le recrutement d'assistants d'enseignement artistique de nouvelles disciplines programmé. Aussi, le volume horaire attribué à ce département doit progresser pour atteindre un niveau comparable à celui des autres départements.

### III. A la conquête de nouveaux publics

Le transfert du conservatoire à l'agglomération devrait permettre d'accroître le nombre d'inscriptions et par là-même d'élèves. Néanmoins un travail doit être entrepris afin de conquérir de nouveaux publics qui n'ont pas l'habitude de fréquenter un établissement d'enseignement artistique spécialisé.

Partant du constat que le conservatoire de Nevers ne touche que partiellement les populations des quartiers prioritaires, définis notamment dans le cadre des nouveaux contrats de ville «Engagements Quartiers 2030» qui promeuvent l'émancipation des habitants, plusieurs dispositifs doivent être mis en place afin d'aller à la rencontre de ces publics.

#### ► Décentraliser l'enseignement

Les différentes études réalisées au niveau de l'accès des offres culturelles pour les populations de ces quartiers ont montré que le premier rempart se situe au niveau géographique. Les habitants de ces quartiers n'ont pas l'habitude de se déplacer en centre-ville pour des activités de loisir.

Partant de ce constat, le conservatoire se doit de proposer des activités au cœur de ces quartiers. Ainsi des antennes devront être créées notamment dans les maisons de quartiers et au sein des écoles primaires.

Ne pouvant proposer tous les disciplines, on sélectionnera celles correspondant le mieux à l'attente des usagers qu'on associera en amont à travers un questionnaire. Aussi des rencontres publiques seront organisées, afin de cibler leurs envies et aspirations culturelles.

A la rentrée 2024, des cours d'éveil musical seront proposés en périscolaire à l'école maternelle Lucette Sallé. Cette démarche vise à simplifier la vie des parents en proposant aux enfants un cours de musique sur place aussitôt l'école terminée. Si le pari est réussi, l'objectif sera de proposer pour les rentrées suivantes cette activité dans d'autres écoles de la ville et notamment celles situées dans les quartiers prioritaires.





### ► **Diversifier les parcours en proposant des parcours personnalisés et différenciés répondant aux besoins spécifiques de certains élèves**

En s'appuyant sur le nouveau schéma d'orientation pédagogique, le conservatoire propose également des parcours programmes encadrés par le règlement des études, tels que, à titre d'exemple et selon les spécialités :

- parcours découverte, pour les adultes souhaitant aborder tardivement une pratique artistique ;
- parcours de pratique continuée, pour les élèves ayant achevé le parcours étude et souhaitant poursuivre leur pratique artistique ;
- groupe ou ensemble artistique permettant une expérience pratique de la scène ;
- parcours compagnonnage, pour une équipe amateur constituée cherchant à consolider ses moyens artistiques.

(Voir nouveau projet pédagogique et règlement des études)

### ► **Mieux accueillir les usagers en situation de handicap**

Le Centre Culturel Jean Jaurès a bénéficié de travaux en 2021 et 2022, répondant parfaitement aux normes d'accessibilité de l'ensemble médiathèque, conservatoire et auditorium. Cela a permis de favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap. La nomination d'une enseignante référente handicap ayant suivi une formation spécifique permettra de :

- Saisir les enjeux sociétaux des évolutions législatives relatives à l'accessibilité culturelle
- Définir le rôle et les missions du référent handicap en établissement d'enseignement artistique
- Concevoir les démarches d'accueil des personnes en situation de handicap en école de musique (inscription individuelle, groupe issu d'une structure partenaire)
- Repérer les différents partenaires impliqués dans la mise en place et la réalisation d'un projet pédagogique adapté

## **V. Développer la diffusion musicale et théâtrale sur l'ensemble du territoire**

Afin d'être davantage ancré et visible sur le territoire, il est indispensable que le conservatoire soit encore plus actif dans le domaine de la production musicale et théâtrale et qu'il soit reconnu comme un acteur fort au niveau de l'animation culturelle en connexion avec la richesse partenariale de ce territoire.

### ► **Sur l'agglomération**

Au niveau des enseignants, le conservatoire possède une richesse en terme artistique avec des personnes ressources reconnues au niveau national et international. Les institutions locales devraient pouvoir s'appuyer davantage sur cette ressource dans leur

programmation annuelle. Le conservatoire doit pouvoir jouer à ce niveau un rôle de médiateur culturel.

Le transfert du conservatoire à l'agglomération doit pouvoir contribuer à étendre la diffusion sur l'ensemble du territoire notamment au niveau des pratiques collectives, mais plus largement à l'ensemble des disciplines.

L'agglomération neversoise possède plusieurs lieux de diffusion dont certains ont été rénovés (Espace des Saules de Coulanges les Nevers) ou en passe de l'être (Centre Gérard Philippe à Varennes-Vauzelles). La direction du conservatoire doit entreprendre un travail de mise en valeur des acteurs, qu'ils soient amateurs ou professionnels, afin de pouvoir présenter une offre de programmation culturelle de qualité à ces lieux.

### ► **Sur le département**

Poursuivre le travail en réseau départemental dans un esprit de partage des enjeux essentiels et de mutualisation des moyens afin de permettre des réalisations artistiques et des échanges pédagogiques entre plusieurs établissements de RESO Nièvre.

L'équipe pédagogique du conservatoire doit également être force de proposition sur le département auprès des programmateurs culturels et constituer un pôle ressource notamment au niveau des festivals et des actions d'éducation artistique. Une collaboration étroite avec La Maison qui a vu le jour pour la saison 2024/2025 au niveau des spectacles décentralisés, doit s'ancrer dans le temps.

Une véritable saison musicale du conservatoire sera proposée.

## **VI. Aménager les locaux pour un meilleur fonctionnement et accueil des usagers**

### ► **Aménagements**

- Création d'une parthotèque
- Réfection et aménagement des bureaux du 3ème étage en salles de cours
- Solutionner le problème de chauffage dans l'auditorium
- Travailler sur l'isolation phonique des espaces
- Repenser l'espace accueil par une mutualisation avec la médiathèque
- Créer un espace accueil pour les usagers

### ► **Travailler sur la signalétique**

- Une signalétique extérieure plus visible
- Repenser le nom des salles en associant le corps enseignant et les usagers en respectant la parité de par les noms de salle d'artistes, compositeurs, et comédiens célèbres
- Créer un fléchage au sol plus ludique
- Aménager un espace communication

## **CONCLUSION**

Ces axes de développement ambitieux, visent à donner du sens aux missions remplies par le Conservatoire de Nevers, en répondant à l'attente des usagers et à la commande politique des élus, dans le respect du principe de réalité budgétaire.

Le transfert du conservatoire à l'agglomération semble indispensable, afin de pouvoir élargir son champ d'actions, toucher un public encore plus large, mutualiser les compétences et trouver les financements indispensables à son développement.

## **ANNEXES**

Le Nouveau Projet Pédagogique et Règlement des Etudes du CMAD  
Le règlement intérieur

